

«Le bilinguisme n'est jamais acquis»

BERNE Le Conseil exécutif a répondu à un texte demandant des prestations égales dans les deux langues. Une piste: inclure cette disposition au renouvellement des contrats.

PAR MAEVA PLEINES

Depuis le temps a passé depuis le dépôt de la motion de Samantha Dunning au Grand Conseil bernois. En 2017, la socialiste biennoise avait soumis un texte demandant au Gouvernement de «vérifier que toutes les offres de prestataires mandatés soient accessibles aux mêmes conditions dans les deux langues officielles du canton». Il avait été prolongé, notamment à cause du vote sur l'appartenance de Moutier, jusqu'à fin 2022. Eh bien, nous y voilà.



Berne a un intérêt économique à cultiver son statut de pont linguistique.

VIRGINIE BOREL
DIRECTRICE DU FORUM DU BILINGUISME

Le Conseil exécutif estime actuellement que «la situation dans de nombreux domaines s'est améliorée» et que les contrats de prestation cantonaux prennent davantage en compte le bilinguisme. Directrice du Forum du bilinguisme, à Biemme, Virginie Borel confirme les avancées en matière de plurilinguisme. «Depuis 2017, la commission Stöckli a siégé sur le sujet. Celle-ci a édicté 46 recommandations en 2018 dont la mise en œuvre est supervisée par l'Office du bilinguisme.»

En 2020, l'Office bernois de la culture a été le premier à recevoir la certification «Engagement bilinguisme». «En outre, nous avons reçu davantage de soutien et avons constaté une



Depuis le dépôt du texte en 2017, de nombreuses améliorations ont été effectuées en termes de bilinguisme. PHOTO D'ILLUSTRATION ARCHIVES

volonté d'accélérer les processus», ajoute Virginie Borel. La Biennoise estime que Berne a effectué une prise de conscience. «Même si les francophones ne représentent que 10% de la population du canton, soit environ 100 000 citoyens, cela représente plus que les habitants du Jura. Sans oublier que l'Ours a un intérêt, notamment économique, à cultiver son statut de pont linguistique.» En effet, le savoir-faire horloger et sa force industrielle ne sont pas négligeables.

Encore des plaintes

Malgré ces pas en avant, il reste du chemin à faire, selon Virginie Borel. «Nous recevons encore des plaintes. Par exemple, la famille d'une femme décédée à l'hôpital de l'Île a dû gérer les affaires de succession

en allemand, alors qu'ils ne maîtrisaient pas la langue.» Il a bien été suggéré de transférer le dossier de l'Office de l'état civil de Berne Mittelland à celui de Biemme. En vain. «Parfois, il manquerait juste d'une certaine flexibilité pour résoudre ce genre de situation de façon pragmatique», conclut la directrice du Forum du bilinguisme. Du côté du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), la présidente constate également que des plaintes continuent à être enregistrées. Ariane Tonon souligne que la priorité doit être mise dans les domaines des soins, du social, de la culture et de la formation. Cette dernière souligne que la réponse du Conseil exécutif ouvre de nouvelles perspectives. «Dans les régions où les deux

langues cohabitent, il serait possible d'inclure une clause sur le respect des langues officielles du canton au moment de renouveler les contrats de prestation.» Il ne s'agirait pas d'une disposition figée, mais adaptable aux besoins spécifiques de chaque institution. «Parfois, il s'agira d'assurer l'engagement de personnel francophone et germanophone, comme dans les soins à domicile. D'autre fois, une clause sur une communication bilingue pourrait suffire», précise Ariane Tonon. Aujourd'hui, le CAF reste en dialogue avec le canton et suit attentivement les mesures mises en place suite au rapport Stöckli. Il souhaite participer activement à l'intégration de dispositions concernant le respect des langues lors du renou-

vellement des contrats de prestations. «Il faut également mettre en place des outils pour analyser les coûts que peut générer le bilinguisme pour les différentes institutions. Car, pour l'instant ces efforts ne sont souvent pas pris en compte spécifiquement dans les négociations des contrats», note Ariane Tonon.

Cette dernière s'accorde avec Virginie Borel pour dire que, bien qu'il ne change pas les choses dans l'immédiat, le texte de Dunning a son utilité. «En termes de bilinguisme, les avancées prennent du temps et elles ne sont jamais acquises», estime la directrice du Forum du bilinguisme. «Il s'agit de visibiliser la problématique et rappeler les besoins spécifiques de notre région», complète la présidente du CAF.

EN BREF

ÉNERGIE

Les BKW cherchent un directeur

Le groupe énergétique BKW va devoir se trouver un nouveau directeur financier (CFO), après le départ annoncé lundi soir du titulaire Ronald Trächsel au cours du printemps 2023. Le processus de succession a d'ores et déjà été lancé. En poste depuis 2014, Ronald Trächsel a décidé de quitter l'entreprise dans les mois à venir pour «assurer de nouveaux mandats et mettre à profit ses vastes compétences dans des conseils d'administration», a indiqué l'énergéticien bernois dans un communiqué. **C-MPR**

MADRETSCH

Le nouvel InfoQuartier se révèle

L'InfoQuartier Madretsch a déménagé dans la Villa Schnyder, à la place de la Croix. Chacune et chacun est cordialement invité à faire un tour à rue Centrale 125 et visiter les nouveaux locaux, ce vendredi entre 16h et 20h. «Et comme la curiosité donne faim, c'est avec plaisir que nous vous servirons notre délicieuse soupe à la courge faite maison», notent les organisateurs. **C-MAP**

BIENNE

Erratum

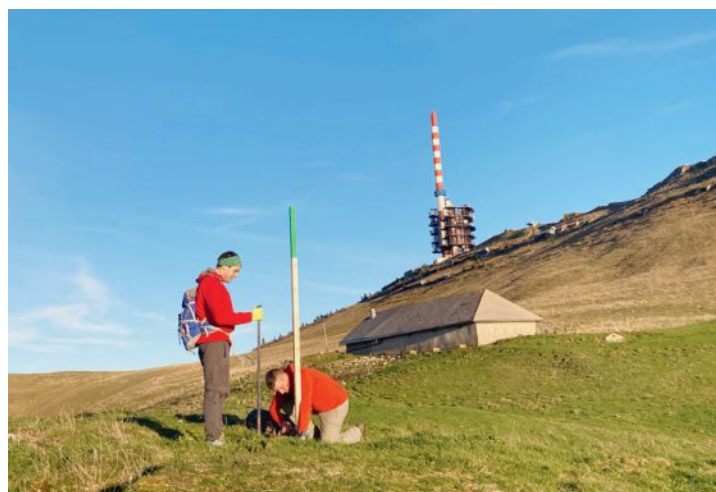
Dans notre édition de samedi dernier, une petite erreur s'est glissée dans la légende de la photo illustrant l'article intitulé «La stratégie du PS en ligne et dans la rue». Karim Saïd a été nommé coprésident du PS Biemme et non du PSR. **JDJ**

SAINT-IMIER

Les prix du gaz restent inchangés

Les tarifs actuels du gaz pourront être maintenus jusqu'à la fin de cette année, a indiqué le Conseil municipal dans un communiqué publié mercredi. Les surcoûts 2022 seront financés par le fonds de lissage. Comme tous les distributeurs du pays, les Services techniques de Saint-Imier suivent de près la situation internationale et son impact sur l'approvisionnement en gaz et sur ses prix. Les décomptes du 16 octobre 2022 montrent ainsi que des surcoûts de plus de 260 000 francs sont à prévoir sur l'ensemble de l'année. **C-MPR**

RANDONNÉES CANALISÉES



PARC CHASSERAL

Le Parc Chasseral a coordonné à la mi-octobre le travail de balisage des tracés de randonnée à ski réalisés pour la deuxième année consécutive par des bénévoles, des membres du Ski-Club Villeret et des candidats chasseurs du Jura bernois dans le district franc fédéral de la Combe Grède. Celui-ci est l'un des 42 districts francs fédéraux qui, au niveau national, contribuent à protéger des mammifères et oiseaux menacés ainsi que leurs habitats. **C-MPR**

On éteint les lampadaires

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Au tour de Valbirse et Saint-Imier.

Les communes de Saint-Imier et de Valbirse ont décidé à leur tour de prendre diverses mesures d'économie d'énergie. Elles ont toutes deux annoncé leur intention d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit. A Valbirse, les candélabres situés le long des rues communales seront éteints entre 0h30 et 5h30 dès la semaine du 21 novembre. La route cantonale restera, elle, éclairée.

A Saint-Imier, la mesure entre en vigueur immédiatement. Plus de 200 heures de travail ont été nécessaires pour adapter l'éclairage public et rendre possible son extinction une partie de la nuit, tout en main-

tenant l'illumination des routes cantonales. L'extinction des feux est prévue de minuit à 6h. Le Conseil municipal a par ailleurs décidé de mettre en service une adresse électronique pour que la population puisse s'exprimer à propos des mesures d'économies d'énergie (economies.energie@saintimier.ch).

Autres mesures

Le Conseil communal de Valbirse renonce aussi cette année à installer des illuminations électriques de Noël dans l'espace public. Des sapins décorés trôneront bel et bien dans les localités, mais sans guirlande lumineuse. Plu-

sieurs mesures concernent spécifiquement les services communaux. Le Conseil communal rappelle notamment aux collaborateurs quelques gestes simples à adopter (par exemple extinction des ordinateurs lors d'une absence de plus de 30 minutes, pose d'interrupteurs aux endroits stratégiques, réglage des détecteurs de mouvement et de présence).

Il fixe par ailleurs la température des locaux communaux (par exemple à 20°C dans les bureaux et salles de réunion). Enfin, les autorités encouragent les commerçants et entreprises à réduire les publicités lumineuses. **C-MPR**